

« subsistances. Ceux que leur âge et leur force rendent
 « propres au service militaire reçoivent sur le fonds com-
 « mun la paye qui leur est due. Quant à la multitude des
 « ouvriers que leur profession exempte présentement du
 « service militaire, j'ai voulu qu'elle ne restât point privée
 « des mêmes avantages, mais sans y faire participer la pa-
 « resse et l'oisiveté. Voilà pourquoi j'ai entrepris, dans
 « l'intérêt du peuple, ces grandes constructions, ces tra-
 « vaux de tout genre qui réclament tous les arts et toutes
 « les industries et qui les réclament longtemps encore.
 « Par ce moyen la population sédentaire n'aura pas moins
 « de droits à une part des deniers communs que les citoyens
 « qui courent les mers sur nos flottes ou qui gardent nos
 « places éloignées ou qui font la guerre. Nous avons la
 « matière première : pierre, airain, ivoire, or, ébène, cy-
 « près ; nous l'avons fait travailler et mettre en œuvre par
 « tout ce qu'il y a d'artisans : charpentiers, mouleurs, fon-
 « deurs, tailleurs de pierres, brodeurs, doreurs, sculpteurs
 « en ivoire, peintres, orfèvres, et nous employons sur mer,
 « au transport de tous ces objets, les équipages et les vais-
 « seaux de commerce, les matelots et les pilotes de l'Etat.
 « Sur terre, ces travaux occupent les charrons, les voitu-
 « riers, les charretiers, les cordiers, les tisserands, les
 « cordonniers, les paveurs, les mineurs, et chaque métier
 « occupe encore, comme fait un général, une armée de
 « manœuvres qui n'ont d'autre talent que l'usage de leurs
 « bras, et qui ne sont pour ainsi dire que des outils et des
 « forces au service des chefs d'atelier. Ainsi le travail dis-
 « tribue et répand au loin l'aisance dans tous les âges et
 « toutes les conditions (1). »

Après ce discours, une induction semble permise : c'est

(1) Plutarque, Vie de Périclès.